

UN PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE À LA RESCOUSSE

Dans les Côtes-d'Armor aussi, les établissements de santé font partie du comité de déploiement qui intègre également l'ARS et le GCS e-santé Bretagne. À charge pour les hôpitaux et les cliniques de se mettre en ordre de marche.

Réduire au minimum les saisies de données est essentiel à la réussite de l'expérimentation du DMP. C'est pourquoi la CPAM 22 mise sur un parapheur électronique utilisé pour les comptes rendus d'hospitalisation par les membres du groupement hospitalier de territoire (GHT) d'Armor. Un travail d'adaptation est en cours avec les éditeurs pour permettre d'alimenter automatiquement le DMP avec ce parapheur. Le GCS e-santé Bretagne, dans le cadre de la démarche Hôpital numérique, prête main-forte pour accompagner les hôpitaux dans la mise en adéquation de leur système d'information.

De leur côté, les professionnels de santé libéraux (médecins, kinés et infirmiers) bénéficient de la visite des conseillers informatiques de la CPAM pour les aider à rendre leur logiciel métier compatible DMP. Un peu plus d'un tiers (35 %) des professionnels de santé du département en sont potentiellement équipés.

La montée en charge va se faire progressivement, en sensibilisant conjointement les assurés du régime général. La CPAM vise l'ouverture de 30 000 DMP en un an, pour 400 000 assurés. *« L'objectif peut paraître modeste, mais nous voulons prendre le temps de bien faire les choses en solutionnant au fur et à mesure les éventuelles difficultés rencontrées »,* indique Servane Marchesnay, responsable de la communication à la CPAM des Côtes-d'Armor. L'adhésion des professionnels de santé est maintenant acquise. *« Nous leur avons présenté le DMP fin 2016. Ils sont convaincus de son utilité. Mais ils veulent que ce soit simple, le plus intégré possible et en passant directement par leur logiciel métier, ajoute Servane Marchesnay. Comme pour l'hôpital, l'automatisation est la clef de la réussite du DMP ». Aux éditeurs de lever les freins techniques. Nul doute que les plus frileux modifieront leurs solutions, sous la pression des médecins, d'autant que les patients adhèrent eux aussi à la démarche.*

■ **Pierre Derrouch**

³ Pour un total de 450 000 assurés couverts par le régime général d'assurance maladie.

⁴ Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

⁵ Union des caisses-Institut inter-régional pour la santé.